



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024

N° 2024/38

Date de Convocation
06/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Louis Lemaire, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers

En exercice : 29
Présents : 18
Pouvoirs : 8
Votants : 26

PRÉSENTS :

Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Philippe TOUZALIN, Renée BOU ANICH, Philippe DESRY, Evelyne DURET, Michel ARMAND, Jean-Luc JOLIT, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Bernard PIERRON, Alexis PENPENIC, Dominique MOURGET, Didier PONNET,

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à François KISLING, Martine DESRY donne pouvoir à Philippe DESRY, Louise FEINSOHN donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Amélie SANTERO donne pouvoir à Nadine CALVES, Béatrice BELABBAS donne pouvoir à Alexis PENPENIC, Michel DAMERVAL donne pouvoir à Antoine SANTERO, Frédérick FÉZARD donne pouvoir à Dominique MOURGET, Emilie PORTIER donne pouvoir à Didier PONNET,

ABSENT EXCUSÉ : Sébastien GUÉRINEAU,

ABSENTES : Caroline CHAZAL-MATHIEU, Solange FAUCOMPRESZ,

Alexis PENPENIC a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Modification du tableau des effectifs : créations de postes

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-14 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1 ;

Le Maire propose à l'assemblée :

La création des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 60% d'un temps complet
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 60% d'un temps complet

**Sur exposé de Monsieur Le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,**

➤ **APPROUVE** le tableau des effectifs de la commune ci-dessous.

EMPLOIS PERMANENTS	Effectifs pourvus								
	GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectif budgétaire	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	Contractuels	Dont pourvu à temps non complet	Mouvements CM 12/12/2024	Effectif budgétaire CM 12/12/2024	Effectif pourvu au 12/12/2024
Filière administrative									
Directrice Générale des Services	A	1	1					1	1
Attaché principal	A	1	1					1	
Attaché	A	1	1					1	1
Rédacteur principal de 1ère cl	B	1	0					1	
Rédacteur principal de 2ème cl	B	2	1					2	1
Rédacteur	B	3	3					3	3
Adjoint administratif principal de 1ère cl	C	4	2					4	2
Adjoint administratif principal de 2ème cl	C	4	2					4	2
Adjoint administratif	C	7	3	1	1			7	4
TOTAL		24	14	1	1	0		24	14
Filière technique									
Technicien	B	2	1					2	1
Agent de maîtrise principal	C	2	1					2	1
Agent de maîtrise	C	1	1					1	1
Adjoint technique principal de 1ère cl	C	3	2					3	2
Adjoint technique principal de 2ème cl	C	7	7					7	7
Adjoint technique	C	14	10					14	10
TOTAL		29	22	0	0	0		29	22
Filière sociale									
Agent spécialisé ppal de 1° cl écoles maternelles	C	2	2				1	3	2
Agent spécialisé ppal de 2° cl écoles maternelles	C	5	2					5	3
TOTAL		7	4	0	0	1		8	5
Filière Culturelle									
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	0					1	
Adjoint du patrimoine principal de 1ère cl	C	2	1					2	1
Adjoint du patrimoine principal de 2ème cl	C	1	1				1	2	1
Adjoint du patrimoine	C	2	1		1			3	1
TOTAL		6	3	0	1	1		8	3
Filière Police									
Chef de service de police municipale ppal de 1° cl	B	1	0					1	
Chef de service de police municipale ppal de 2° cl	B	1	1					1	1
Brigadier-chef Principal	C	1	0					1	
Gardien-brigadier	C	1	0					1	
TOTAL		4	1	0	0	0		4	1
Filière Animation									
Animateur	B	1	1					1	1
Adjoint d'animation principal de 1ère cl	C	1	1					1	1
Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C	3	3					3	3
Adjoint d'animation	C	9	7		2		1	10	7
TOTAL		14	12	0	2	1		15	12
TOTAL GENERAL		84	56	1	4	3		88	57

EMPLOIS NON-PERMANENTS		Effectifs pourvus					
GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectif budgétaire	contractuels	Dont pourvu à temps non complet	Mouvements CM 12/12/2024	Effectif budgétaire CM 12/12/2024	Effectif pourvu au 12/12/2024
Filière administrative							
Adjoint administratif	C	2	1			2	1
TOTAL		2	1			2	1
Filière technique							
Adjoint technique	C	13	6	2		13	8
TOTAL		13	6	2		13	8
Filière Animation							
Adjoint d'animation	C	20	16	16		20	13
TOTAL		20	16	16		20	13
TOTAL GENERAL		35	23	18	0	35	22

- **AUTORISE** qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

« Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou sur la plateforme « Télérecours Citoyen » : www.telerecours.fr. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte ».



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN

Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts